

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres
du Conseil Municipal
élus : 27
en fonction : 27

Séance du 24 septembre 2026
sous la présidence de Mme Sylvie ROEHLLY – Maire

Membres présents : ROEHLLY Sylvie, REGNIER Clarisse, BLANCK Dominique, WEEBER Michelle, FOURNAISE Véronique, ACKER Dominique, ALBECKER Bernard, BONICEL Bénédicte, BLANCK Denis, DOSSMANN Pascal, DREISTADT Maxime, GASSERT Cédrine, HILD Aline, HOFFMANN Caroline, JUNG Didier, KOERIN Gilbert, LAENG Éric, MATTER Denis, SORG Fabienne, VATRY Edwige, VOGT Marie-Line, ZILLIOX Nicolas, ZINCK Gisèle.

Membres absents : RICK Stéphane a donné procuration à JUNG Didier, WINTER-KNECHT Didier a donné procuration à BLANCK Dominique, MATZEN Audrey a donné procuration à Maxime DREISTADT, SCHULLER Céline.

Objet : Délégation pour la signature d'une déclaration préalable

Madame la Maire informe le conseil qu'elle va être intéressée à titre personnel dans la délivrance d'un dossier d'urbanisme (Déclaration Préalable n° 067 529 26 R 0086).

L'article L.422-7 du code de l'urbanisme dispose que « si le Maire est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis de construire ou de la déclaration préalable, soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le conseil municipal de la commune désigne un autre de ses membres pour prendre la décision ».

Mme la Maire demande donc à l'assemblée de désigner un(e) conseiller(e) municipal(e) pour prendre la décision relative à la DP n° 067 529 26 R 0086, ainsi que les éventuelles autorisations modificatives et autres actes relatifs à ce dossier.

Mme la Maire se retire afin de ne pas prendre part à la décision.

LE CONSEIL MUNICIPAL

=====

ENTENDU l'exposé de la première adjointe ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

D E C I D E (Mme la Maire n'ayant pas pris part au vote), de désigner Madame Clarisse REGNIER en tant que délégataire, pour prendre l'autorisation d'urbanisme, telle que définie ci-dessus.

POUR EXTRAIT ET COPIE CONFORME.

Publié le 29 SEP. 2026

Transmis à la Préfecture le 29 SEP. 2026

Délibération exécutoire conformément à la loi
n°82-623 du 22 juillet 1982

Weyersheim, le 28 septembre 2026

La secrétaire, Sandrine ANDRE

Le Maire, Sylvie ROEHLLY

